



NON C'È PACE SENZA GIUSTIZIA - ETS NO PEACE WITHOUT JUSTICE -ETS

Organisation in Special Consultative Status with the ECOSOC since 2022

www.npwj.org

Human Rights Council – 56th Regular Session

Item 3: Interactive dialogue on the report of the Special Rapporteur on the independence of judges and lawyers

25 June 2024

Delivered by Safoura Tork Ladani on behalf of Non c'è pace senza Giustizia

Madame la Rapporteuse spéciale,

No Peace Without Justice exprime sa profonde préoccupation quant à la situation des libertés et des droits de l'homme en Tunisie, plus particulièrement les atteintes à l'indépendance de la justice.

En effet, la Tunisie connaît, depuis l'activation de l'état d'urgence en juillet 2021, une ingérence manifeste de l'Exécutif dans l'administration de la justice, comme vous l'avez bien mentionné dans votre récent rapport et dans plusieurs de vos communications.

Le Conseil supérieur de la magistrature a été dissous par le Président de la République et remplacé par un conseil provisoire dont l'indépendance n'est pas garantie. La Cour constitutionnelle ne voit toujours pas le jour alors que des élections présidentielles sont prévues en octobre 2024.

Les 57 juges révoqués en juin 2022 sont encore au chômage malgré une décision du tribunal administratif en faveur de leur réintégration.

Victimes du décret-loi 54 de 2022 qui est décrié par la Ligue tunisienne des droits de l'homme, lauréate du Prix Nobel de la Paix en 2015, des juges et des avocats, des dirigeants de partis politiques, des acteurs associatifs et des universitaires sont trainés devant des juridictions civiles et militaires dans des procès sans fins et sans garanties, pour avoir exprimé pacifiquement des opinions critiques à l'égard des autorités.

Madame la Rapporteuse spéciale, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour soutenir les juges et les avocats dans leur lutte pour l'indépendance de la justice ?

Merci, Monsieur le Président.